

Aides financières 2018

en faveur de la

rénovation énergétique



Table des matières

Table des matières	2
Préambule	3
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)	4
Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	6
Conseil départemental de l'Aveyron - Programme expérimental en faveur de l'habitat	8
Conseil départemental de l'Aveyron - Programme « Projets d'Intérêt Communal »	10
Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée	11
Certificats d'Economies d'Energies (CEE ou C2E)	14
Appel à projets – Bâtiment No Watt	16
Prêt Ambre	17
Crédit Coopératif	18
ANNEXES	19
Dossiers DETR – DSIL et Conseil Départemental	19
ANNEXES	30
Dossier Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée Bâtiments du secteur tertiaire existants	30
ANNEXES	40
Dossier Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée Logements communaux locatifs à vocation sociale	40

Préambule

Ce guide résume et synthétise les dispositifs financiers dont une collectivité peut disposer pour réaliser des travaux de rénovation énergétique sur son patrimoine bâti pour l'année 2018.

La demande de financement devra être antérieure au commencement de l'exécution du programme d'actions ou de l'opération pour lequel un dossier est déposé, aucune dérogation possible.

Le démarrage de l'opération pourra intervenir dès la reconnaissance par les organismes financeurs du caractère complet du dossier.

Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Date limite d'envoi des demandes : fixée chaque année par la commission des élus DETR

Possibilité toutefois de déposer un dossier après cette date dans le cadre d'un reliquat en fin d'exercice.

Dossier complet à adresser avant tout engagement de l'opération en 2 exemplaires. Ne présenter de demande de subvention que pour les projets prêts.

Bénéficiaires éligibles : Communes et leurs groupements

Critères de sélection des projets - Bâtiments éligibles : Bâtiments communaux ou intercommunaux existants

Dépenses éligibles

- Dépenses d'investissement directement liées à l'opération et nécessaires à sa réalisation
Fourniture et pose d'équipements / produits et ouvrages améliorant la performance énergétique :
 - Isolation thermique des murs, des toitures, des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur,
 - Amélioration thermique des vitrages et menuiseries existantes,
 - Installation de systèmes de chauffage, de ventilation, ou/et de production d'eau chaude sanitaire, performants ou/et utilisant une source d'énergie renouvelable (hors solaire thermique et bois).
- Travaux et frais de maîtrise d'œuvre directement liés à l'opération,
- Frais d'acquisition foncière liés au projet.

Dépense subventionnable : Montant HT de l'opération envisagée

Les travaux doivent :

- Commencer dans l'année d'attribution ou dans un délai maximum de 2 ans à compter de la date de notification de l'arrêté d'attribution de la subvention
- Et être achevés dans un délai de 4 ans à compter de la date de déclaration de début d'exécution.

Possibilité de demander une avance de 30% sur simple déclaration de début d'exécution.

La fourniture et la pose des produits doivent être réalisées par des professionnels.

Les travaux réalisés en régie sont également éligibles.

Modalités financières

Compris entre 20% et 40%

Bonification de 10% pour les projets prenant en considération la performance énergétique :

- Gain minimum de 25% sur la consommation énergétique après travaux (attestée par une étude thermique au moment du dépôt de la demande).

Se reporter à la circulaire préfectorale du 22 décembre 2017.

Dépôt d'un dossier de demande

Préfecture de Rodez

* Service DCPPAT – BATPP – CS 73114 12031 RODEZ CEDEX 9

* Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau de l'Appui Territorial aux Politiques Publiques

Contacts :

Mme Raymonde ARNAL - raymonde.arnal@aveyron.gouv.fr - 05 65 75 72 43

Mr Thierry BERARD - thierry.berard@aveyron.gouv.fr - 05 65 75 72 41

Mr Julien JEAN - julien.jean@aveyron.gouv.fr - 05 65 75 72 57

Sous-Préfecture de Millau

39, boulevard de la République – BP 354 – 12310 MILLAU CEDEX

Téléphone : 05 65 61 57 70

Sous-Préfecture de Villefranche de Rouergue

Quai du Temple - BP 393 - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Téléphone : 05 65 65 11 01

- Lettre de demande de financement (modèle ci-joint Annexe 1), signée de la personne ayant qualité pour engager la collectivité

Pièces communes à toutes les demandes

- Note explicative (modèle ci-joint Annexe 2), précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- Copie de la délibération du maître d'ouvrage (modèle ci-joint Annexe 3) :
 - Adoptant l'opération
 - Exposant le calendrier prévisionnel des travaux
 - Arrêtant les modalités/le plan de financement prévisionnel, précisant l'origine et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues
 - Sollicitant le concours financier de la DETR
- Devis descriptif détaillé (qui peut comprendre une marge pour imprévus)

Attention : La signature des devis ou des actes d'engagement dans le cadre d'un marché, équivaut à un commencement d'exécution de l'opération.

- Attestation de non commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint Annexe 4)

Le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération, soit la notification des marchés, la signature d'un bon de commande, la signature d'un devis, l'acceptation d'un devis par délibération.

- Si ambition en matière de consommations énergétiques, transmettre ou étude thermique

Pièces complémentaires - Travaux

- Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci
- Permis de construire ou permis d'aménager, à défaut récépissé de dépôt
- Plan de situation, plan de masse des travaux, plan cadastral
- Programme détaillé des travaux
- Dossier d'avant-projet, s'il y a lieu (la transmission de ce document n'intervient que pour les dossiers portant sur des travaux d'infrastructure ainsi que sur l'aménagement ou la réalisation de bâtiments qui font généralement l'objet d'un marché)
- Pour les projets dont la demande de subvention est supérieure à 100 000 €, une fiche synthétique de présentation (annexe 5) qui sera diffusée aux membres de la commission d'élus DETR et qui, afin d'en assurer la meilleure lisibilité possible, devra être renseignée informatiquement (ces fiches synthétiques pourront vous être transmises sous forme dématérialisée sur demande)
- Pour les opérations de rénovation ou de réaménagement de bâtiments,
 - Une étude thermique
 - Ainsi que la grille d'éco-conditionnalité (annexe 6) pour toute demande de subvention supérieure à 50 000 € concernant les constructions et les infrastructures hors voirie.

Pièces complémentaires – En cas d'acquisition immobilière

- Promesse de vente et/ou la justification de son caractère onéreux
- Dans le cas où l'acquisition est déjà réalisée, le titre de propriété

Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Date limite d'envoi des demandes : avant fin février

Dossier complet à adresser avant tout engagement de l'opération en 2 exemplaires. Ne présenter de demande de subvention que pour les projets prêts.

Bénéficiaires éligibles : Communes et leurs groupements.

Critères de sélection des projets – Bâtiments éligibles

Bâtiments existants appartenant à la collectivité

Dépenses éligibles

➤ Dépenses d'investissement directement liées à l'opération et nécessaires à sa réalisation

Fourniture et pose d'équipements / produits et ouvrages améliorant la performance énergétique :

- Isolation thermique des murs, des toitures, des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur,
- Amélioration thermique des vitrages et menuiseries existantes,
- Installation de systèmes de chauffage, de ventilation, ou/et de production d'eau chaude sanitaire, performants ou/et utilisant une source d'énergie renouvelable (hors solaire thermique et bois).

➤ Travaux et frais de maîtrise d'œuvre directement liés à l'opération,

➤ Frais d'acquisition foncière liés au projet.

Dépense subventionnable : Montant HT de l'opération envisagée

Les travaux doivent :

➤ Commencer dans l'année d'attribution de la subvention

➤ Et être achevés dans un délai de 4 ans à compter de la date de déclaration de début d'exécution.

Possibilité de demander une avance de 5% sur simple déclaration de début d'exécution.

La fourniture et la pose des produits doivent être réalisées par des professionnels.

Modalités financières

Se reporter à la circulaire ministérielle annuelle.

Dépôt d'un dossier de demande

Préfecture de Rodez

* Service DCPAT – BATPP – CS 73114 12031 RODEZ CEDEX 9

* Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Bureau de l'Appui Territorial aux Politiques Publiques

Contacts :

Mme Raymonde ARNAL - raymonde.arnal@aveyron.gouv.fr - 05 65 75 72 43

Mr Thierry BERARD - thierry.berard@aveyron.gouv.fr - 05 65 75 72 41

Mr Julien JEAN - julien.jean@aveyron.gouv.fr - 05 65 75 72 57

Sous-Préfecture de Millau

39, boulevard de la République – BP 354 – 12310 MILLAU CEDEX

Téléphone : 05 65 61 57 70

Sous-Préfecture de Villefranche de Rouergue

Quai du Temple - BP 393 - 12200 VILLEFRANCHE DE ROUERGUE

Téléphone : 05 65 65 11 01

- Lettre de demande de financement (modèle ci-joint Annexe 1), signée de la personne ayant qualité pour engager la collectivité

Pièces communes à toutes les demandes

- Note explicative (modèle ci-joint Annexe 2), précisant l'objet de l'opération, les objectifs poursuivis, sa durée, son coût prévisionnel global ainsi que le montant de la subvention sollicitée
- Copie de la délibération du maître d'ouvrage (modèle ci-joint Annexe 3) :
 - Adoptant l'opération
 - Exposant le calendrier prévisionnel des travaux
 - Arrêtant les modalités/le plan de financement prévisionnel, précisant l'origine et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues
 - Sollicitant le concours financier du DSIL
- Devis descriptif détaillé (qui peut comprendre une marge pour imprévus)

Attention : La signature des devis ou des actes d'engagement dans le cadre d'un marché, équivaut à un commencement d'exécution de l'opération.

- Attestation de non commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet (modèle ci-joint Annexe 4)

Le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération, soit la notification des marchés, la signature d'un bon de commande, la signature d'un devis, l'acceptation d'un devis par délibération.

- Justification que le maître d'ouvrage a bien la compétence juridique pour porter le projet (extrait des statuts de l'EPCI...)
- Le justificatif des aides déjà obtenues
- Si ambition en matière de consommations énergétiques, transmettre étude thermique

Pièces complémentaires - Travaux

- Document précisant la situation juridique des terrains et immeubles et établissant que le demandeur a ou aura la libre disposition de ceux-ci :
 - Promesse de vente
 - Dans le cas où l'acquisition est déjà réalisée, le titre de propriété et/ou la justification de son caractère onéreux
- Permis de construire ou permis d'aménager, à défaut récépissé de dépôt
- Plan de situation, plan de masse des travaux, plan cadastral
- Programme détaillé des travaux
- Dossier d'avant-projet, s'il y a lieu (la transmission de ce document n'intervient que pour les dossiers portant sur des travaux d'infrastructure ainsi que sur l'aménagement ou la réalisation de bâtiments qui font généralement l'objet d'un marché)
- Détail des prescriptions pour les travaux de mise aux normes et pour les travaux de mise aux normes relevant du champ de la circulaire du 11 février 2005

Pièces complémentaires – En cas d'acquisition immobilière

- Promesse de vente et/ou la justification de son caractère onéreux
- Dans le cas où l'acquisition est déjà réalisée, le titre de propriété

Conseil départemental de l'Aveyron - Programme expérimental en faveur de l'habitat

Dossier complet à adresser avant tout engagement des travaux en 1 exemplaire.

Bénéficiaires éligibles

Communes de moins de 5 000 habitants.

Communautés de Communes pour les projets situés sur des communes de moins de 5 000 habitants.

Critères de sélection des projets – Bâtiments éligibles : Bâtiments du secteur résidentiel existants

Dépenses éligibles

- Travaux d'économie d'énergie dans le cadre d'opérations de :
 - Création de logements locatifs dans du bâti existant
 - Réhabilitation de logements locatifs
 - Réhabilitation de logements locatifs dans le cadre de baux à réhabilitation avec des particuliers
- Travaux et frais de maîtrise d'œuvre directement liés à l'opération.

Dépense subventionnable : Montant HT de l'opération envisagée

Conditions d'éligibilité

L'éligibilité des travaux ayant vocation à améliorer la performance énergétique d'un logement sera conditionnée à la production d'une étude thermique.

Pour répondre aux aspirations contemporaines d'une population en quête de confort, tant d'un point de vue fonctionnel qu'en matière de consommation énergétique, le recours à un maître d'œuvre qualifié selon la nature des travaux envisagés (architecte et/ou bureau d'étude) pourra être une condition de recevabilité des projets.

Le partenariat financier de la collectivité départementale est conditionné à la signature préalable de la convention « Agir pour nos territoires » conclue avec les intercommunalités.

Pour toute demande, l'avis de l'intercommunalité sur la cohérence d'ensemble de l'offre locative sera requis.

Par ailleurs, l'opportunité du projet devra être démontrée lorsqu'il s'agit de mettre sur le marché un ou plusieurs nouveau(x) logement(s). A cet effet, l'offre locative à l'échelle de la collectivité et l'état des locations devront être produits.

La création ou la réhabilitation d'un nombre de logements supérieur à 2 devra être dûment justifiée.

Modalités financières

Travaux dans le cadre de la création de logements locatifs dans du bâti existant : taux d'intervention de 30% maximum d'une dépense subventionnable plafonnée à 1 800 € HT/m² (honoraires et travaux compris).

Travaux dans le cadre de la réhabilitation de logements locatifs : taux d'intervention de 30 % maximum d'une dépense subventionnable plafonnée à 900 € HT/m² (honoraires et travaux compris).

Dans le cas de seuls travaux d'amélioration énergétique, l'instruction se fera au cas par cas en tenant compte de l'état global du logement.

Les taux d'intervention pourront être modulés en fonction des crédits budgétaires disponibles, de la capacité financière de la collectivité maître d'ouvrage, ainsi que des cofinancements mobilisés.

Dépôt d'un dossier de demande

Conseil départemental de l'Aveyron

Monsieur le Président du Conseil départemental

Hôtel du Département

Place Charles de Gaulle

B.P.724

12 007 RODEZ CEDEX

Téléphone : 05 65 75 82 46 - Direction de l'Animation et des Interventions Territoriales et Touristiques.

Contenu du dossier - Cf Annexes page 19

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental (modèle ci-joint Annexe 1)
- Délibération approuvant l'opération et arrêtant le plan de financement prévisionnel (modèle ci-joint Annexe 3)
- Notice explicative et programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu (modèle ci-joint Annexe 2)
- Calendrier précis adossé à l'opération intégrant la date prévisionnelle de commencement et d'achèvement des travaux (modèle ci-joint Annexe 3)
- Etude thermique
- Devis, résultat de la consultation des entreprises
- Avis de l'intercommunalité sur la cohérence d'ensemble de l'offre locative
- Description de l'offre locative à l'échelle de la collectivité et état des locations
- Justification pour la création ou la réhabilitation d'un nombre de logements supérieur à 2
- Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées.

Conseil départemental de l'Aveyron - Programme « Projets d'Intérêt Communal »

Dossier complet à adresser avant tout engagement des travaux en 1 exemplaire.

Bénéficiaires éligibles

Communes de moins de 5 000 habitants.

Communautés de Communes pour les projets situés sur des communes de moins de 5 000 habitants.

Critères de sélection des projets – Bâtiments éligibles : Bâtiments du secteur tertiaire existants

Dépenses éligibles

- Travaux d'économie d'énergie dans le cadre d'opérations de :
 - Réhabilitation, aménagement et mise aux normes de mairies et mairies annexes
 - Travaux immobiliers de réhabilitation, mise aux normes d'écoles
 - Travaux immobiliers de réhabilitation et mise aux normes d'espaces associatifs et polyvalents
 - Travaux immobiliers de réhabilitation, mise aux normes de bâtiments accueillant des services de santé regroupant au moins 2 professions médicales ou paramédicales
 - Tout projet communal participant des services à la population et/ou accompagnement des collectivités de manière exceptionnelle pour des travaux liés à des urgences ou des opportunités
 - Opérations d'investissement en faveur des services marchands nécessaires aux besoins de la population en milieu rural en cas de carence de l'initiative privée.
- Travaux et frais de maîtrise d'œuvre directement liés à l'opération.

Dépense subventionnable : Montant HT de l'opération envisagée

Modalités financières

Taux d'intervention de 25% maximum d'une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT.

Cas particulier : travaux réalisés dans le cadre de la réhabilitation ou mise aux normes de services de santé - taux d'intervention de 30 % maximum plafonnés à 100 000 € d'aide.

Les taux d'intervention pourront être modulés en fonction des crédits budgétaires disponibles, de la capacité financière de la collectivité maître d'ouvrage, ainsi que des cofinancements mobilisés.

Dépôt d'un dossier de demande

Conseil départemental de l'Aveyron

Monsieur le Président du Conseil départemental

Hôtel du Département

Place Charles de Gaulle

B.P.724

12 007 RODEZ CEDEX

Téléphone : 05 65 75 82 46 - Direction de l'Animation et des Interventions Territoriales et Touristiques.

Contenu du dossier - Cf Annexes page 19

- Lettre de saisine adressée au Président du Conseil départemental (modèle ci-joint Annexe 1)
- Délibération approuvant l'opération et arrêtant le plan de financement prévisionnel (modèle ci-joint Annexe 3)
- Notice explicative et programme détaillé des travaux, dossier avant-projet s'il y a lieu (modèle ci-joint Annexe 2)
- Calendrier précis adossé à l'opération intégrant la date prévisionnelle de commencement et d'achèvement des travaux (modèle ci-joint Annexe 3)
- Devis, résultat de la consultation des entreprises
- Autant que de besoin, d'autres pièces pourront être sollicitées.

Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

Dossier complet à adresser avant tout engagement des travaux en 1 exemplaire.

Bénéficiaires éligibles

Communes et établissements publics de coopération intercommunale.

Sont éligibles les opérations situées dans l'ensemble des communes de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, hors territoire métropolitains.

Critères de sélection des projets – Bâtiments éligibles

- Bâtiments du secteur tertiaire existants
- Bâtiments du secteur résidentiel existants (logements communaux locatifs à vocation sociale)

Dépenses éligibles

➤ Dépenses d'investissement directement liées à l'opération et nécessaires à sa réalisation

Fourniture et pose d'équipements / produits et ouvrages améliorant la performance énergétique :

- Isolation thermique des murs, des toitures, des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur,
- Amélioration thermique des vitrages et menuiseries existantes,
- Installation de systèmes de chauffage, de ventilation, ou/et de production d'eau chaude sanitaire, performants ou/et utilisant une source d'énergie renouvelable (hors chaufferie bois si le bénéficiaire est éligible par ailleurs à une aide de la Région).

➤ Travaux et frais de maîtrise d'œuvre directement liés à l'opération.

Seule 1 opération (pouvant regrouper plusieurs bâtiments) pourra être accompagnée par an et par commune,

Dépense subventionnable : Montant HT de l'opération envisagée

Les travaux doivent :

- Faire l'objet d'une demande d'acompte dans l'année qui suit la décision d'attribution
- Et être achevés dans un délai de 3 ans à compter de la date de la décision d'attribution
- La fourniture et la pose des produits doivent être réalisées par des professionnels.

Conditions d'éligibilité

Consommation énergétique après travaux :

- Atteinte de la classe énergétique C minimum
- Et gain énergétique d'au moins 30% sur la consommation énergétique

Attestée par une étude (DPE, étude thermique) avant et après travaux à fournir au moment du dépôt de la demande ;

Les logements concernés devront bénéficier d'un montant de loyer au maximum égal au plafond défini pour le parc social (loyer PLS – Prêt Locatif Social).

Modalités financières

Bâtiments du secteur tertiaire existants

Taux d'intervention de 30% maximum du coût HT

(Plafond de 50 000 € pour une aide Région, 350 000 € pour une aide FEDER).

Logements communaux locatifs à vocation sociale

Taux d'intervention de 25% maximum du coût HT

(Plafonnée à 20 000 € HT par logement soit 5 000 € par logement).

Modalités particulières

Pour le financement régional, contacter également les territoires signataires des Contrats Régionaux Uniques : Parc Naturel Régional des Grands Causses, Parc Naturel Régional de l'Aubrac, Pôle d'équilibre territorial et rural Centre Ouest Aveyron, Pôle d'équilibre territorial et rural du Lévezou, Pôle d'équilibre territorial et rural du Haut Rouergue.

Dépôt d'un dossier de demande

Bâtiments du secteur tertiaire existants

Madame la Présidente de la Région Occitanie

A l'attention de la Direction de l'Action Territoriale, de la Ruralité de la Montagne

Hôtel de Région - 22, Boulevard du Maréchal Juin

31406 Toulouse Cedex 9

Téléphone : 05 61 33 50 20 - Mme Christine MERMILLIOT

<https://www.laregion.fr/Renovation-energetique-des-batiments-publics>

Logements communaux locatifs à vocation sociale

Madame la Présidente de la Région Occitanie

A l'attention de la Direction des Solidarités et de l'Égalité

Hôtel de Région – Site de Montpellier

201 avenue de la Pompignane

34064 Montpellier Cedex 2

Téléphone : 04 67 22 97 67 – Service Habitat et Logement

<https://www.laregion.fr/Dispositif-de-soutien-a-l-amelioration-et-a-la-renovation-de>

Contenu du dossier - Bâtiments du secteur tertiaire existants – Cf Annexes page 30

➤ Lettre de demande de financement adressée à Madame la Présidente, signée de la personne ayant qualité pour engager la collectivité ;

Pièces administratives

- Fiche d'identification du demandeur (selon modèle A1)
- Attestation sur l'honneur (selon modèle A2)
- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant (si le budget est présenté TTC) ou d'assujettissement partiel
- Délibération autorisant l'exécutif à solliciter un financement

Pièces techniques liées à l'opération

- Description de l'opération (selon modèle A3)
- Plan de financement daté et signé par le représentant légal (selon modèle A4)
- Attestation de non commencement de l'opération (selon modèle A5)

Le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération, soit la notification des marchés, la signature d'un bon de commande, la signature d'un devis, l'acceptation d'un devis par délibération.

- Devis détaillés ou estimatifs chiffrés liés aux travaux de rénovation énergétique

Attention : La signature des devis ou des actes d'engagement dans le cadre d'un marché, équivaut à un commencement d'exécution de l'opération.

- Audit énergétique comprenant le DPE avant travaux, les préconisations de travaux de rénovation et le DPE après travaux (étiquette énergétique)

La complétude du dossier ne vaut pas son éligibilité puisqu'une telle décision relève de la Commission Permanente.

* Si les documents ne sont pas signés par le représentant légal, joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

Contenu du dossier - Logements communaux locatifs à vocation sociale – Cf Annexes page 40

➤ Lettre de demande de financement adressée à Madame la Présidente, signée de la personne ayant qualité pour engager la collectivité ;

Pièces administratives

- Relevé d'identité bancaire (RIB)
- Une attestation sur l'honneur (selon modèle A4)
- Fiche d'identification du demandeur (selon modèle A5)
- La décision de l'Assemblée délibérante décidant de la présente demande de financement auprès de la Région et désignant la personne habilitée à engager la personne morale
- Attestation de non assujettissement à la TVA le cas échéant (si le budget est présenté TTC) ou d'assujettissement partiel
- La liste des membres de l'Assemblée délibérante

Pièces techniques liées à l'opération

- Le descriptif technique de l'opération (selon modèle A1)
- Un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) ou une étude thermique précisant les économies d'énergie et la réduction des gaz à effet de serre, et l'estimation du gain énergétique atteint sur la base des travaux envisagés. Les étiquettes environnementales (énergie et climat) réglementaires, avant et après travaux, devront obligatoirement être indiquées (7 classes allant de A à G)
- Le plan de financement (selon modèle A2)
- Les devis ou estimatifs chiffrés et détaillés des travaux liés à la rénovation énergétique
- Le relevé de propriété
- Un plan de situation de l'opération, plan cadastral et plan de masse
- Les plans du (des) logement(s) : état des lieux et projet
- Un état précisant par logement la typologie, la superficie habitable, la surface utile
- Une attestation sur le respect des plafonds de montants de loyer(s) appliqués (selon modèle A3)

La complétude du dossier ne vaut pas son éligibilité puisqu'une telle décision relève de la Commission Permanente.

* Si les documents ne sont pas signés par le représentant légal, joindre le pouvoir donné par ce dernier au signataire.

Certificats d'Économies d'Énergies (CEE ou C2E)

Dossier complet à adresser avant tout engagement des travaux en 1 exemplaire.

Présentation du dispositif

Dispositif lancé par la loi du 13 juillet 2005 fixant les orientations de la politique énergétique Objectifs :

- Réaliser des économies d'énergies
- Prévenir de l'explosion de la précarité énergétique Incitation financière pour :
- Renforcer l'isolation des bâtiments (toiture, murs, planchers, menuiseries),
- Installer des systèmes thermiques performants (ex : chaudière à condensation ...)
- Installer des équipements performants

La **prime** est calculée en fonction de la **nature des travaux réalisés** et couvre de 2% à 30% du montant des travaux en fonction de leur nature.

Bénéficiaires éligibles

Communes et leurs groupements.

Secteur d'application

- Bâtiments du secteur tertiaire existants
- Bâtiments du secteur résidentiel existants

Conditions d'éligibilité

Bâtiment existant depuis plus de 2 ans à la date d'engagement de l'opération.

Les travaux doivent impérativement faire partie des travaux éligibles et respecter les conditions d'éligibilité.

Certains travaux nécessitent une certification du produit posé, voire une qualification du professionnel.

Remarque : Qualification du professionnel - Mention RGE

À compter du 1er Juillet 2015, les primes liées aux certificats d'économies d'énergie (CEE) seront attribuées uniquement aux personnes ayant fait appel à des professionnels qui ont la mention RGE (Particuliers - bâtiments résidentiels).

Contenu du dossier

En amont des travaux

- Description de l'opération (type de bâtiment, nature des travaux, énergie de chauffage ...)
- Devis détaillés ou estimatifs chiffrés liées aux travaux de rénovation énergétique

A réception des travaux

Dans un délai de 2 mois après la date d'achèvement (date de la facture faisant foi) :

- Copie de la facture d'achat et d'installation du matériel réalisée par un professionnel
- Copie du devis accepté
- Attestation de fin de travaux dûment complétée (à demander au SIEDA)
- Attestation de regroupement
- Justificatifs techniques nécessaires
- Éventuellement, l'attestation d'installation par les services techniques du bénéficiaire (à demander au SIEDA) et la preuve d'achat du matériel

Dépôt d'un dossier de demande

SIEDA

ZAC de Bourran

12 rue de Bruxelles – BP 3216

12032 RODEZ Cedex 9



Check-list

Pour tout dossier engagé à partir du 1^{er} janvier 2018 *



Les certificats
D'ÉCONOMIES
D'ÉNERGIE
Ministère de la Transition
écologique et solidaire



Devis | copie

- est signé et daté par le bénéficiaire



Facture | copie

- possède une date et un numéro de référence.
Si le devis est cité sur la facture, il respecte les consignes du paragraphe «devis».
- mentionne explicitement l'objet des travaux (ex: «Isolation des combles») et ses caractéristiques techniques (résistance thermique, rendement, marques, références etc.).



Attestation sur l'honneur | originale

- est imprimée sur des feuilles blanches A4 à l'échelle 100% en caractères noirs.
- les numérotations en bas de page sont respectées et lisibles.
- correspond aux opérations réalisées (ex: BAR-EN-101 pour des travaux d'isolation de combles, etc.).
- la date de fin de l'opération indiquée en partie A est postérieure ou égale à la date d'édition de la facture.
- est dûment complétée (tous les champs précédés d'un astérisque (*) sont obligatoires).
- le bénéficiaire et le professionnel ont daté et signé (et le cas échéant cacheté) leurs parties respectives. les dates de signature sont postérieures à la date d'édition de la facture. les signatures sont manuscrites et originales (non photocopiées, scannées, etc.).



Attestation de regroupement | originale

- est signée et datée par le bénéficiaire



Dossier complet à envoyer au SIEDA
dans un délai de 2 mois, à compter de la date de réalisation des travaux (date de facture faisant foi)



SIEDA
ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ cedex 9

* l'engagement d'un dossier est déterminé par la date de signature du devis ou du bon de commande par le bénéficiaire ou la date de l'ordre de service ou acte d'engagement signé par le bénéficiaire

Appel à projets – Bâtiment No Watt

Bâtiment à haute performance énergétique et environnementale

Est entendu par « bâtiments NoWatt » toute opération de construction ou de rénovation qui limite son empreinte énergétique tout au long de son cycle de vie, de l'extraction des ressources, à la fin de vie du bâtiment et qui intègre des critères de confort pour les usagers.

Maîtres d'ouvrages éligibles

Cet appel à projets s'adresse à tous les maîtres d'ouvrages publics ou privés à l'exception des particuliers.

Types de bâtiments

Bâtiments concernés : bâtiments résidentiels (collectifs avec un minimum de 10 logements et s'inscrivant dans une démarche d'habitat participatif) et d'activités.

Sont exclus les maisons individuelles et la rénovation énergétique des logements sociaux.

Conditions d'éligibilité

Les projets éligibles doivent répondre à un In'NoWatt maximal.

Taux NoWatt se définit comme la comparaison, à toutes les étapes d'un projet (conception, chantier, exploitation, fin de vie), de l'énergie économisée d'un bâtiment NoWatt par rapport à l'énergie dépensée d'une solution réglementaire.

Pour atteindre cet objectif, les projets pourront notamment aux différentes phases :

Conception : faire appel à des éco-matériaux issus de ressources locales afin de réduire leurs énergies grises,

Chantier : réduire les déchets de chantier en optimisant les pertes, mettre en place le tri efficace et utiliser les filières de recyclage,

Exploitation : atteindre le niveau de performance énergétique « BBC-Effinergie-Rénovation » pour les projets de rénovation et viser le niveau « BEPOS Effinergie 2013 ou 2017 », en fonction de l'évaluation énergie carbone choisie, pour les projets de construction soumis à la RT 2012 (une performance minimum Effinergie+ de l'enveloppe sera exigée). D'autres niveaux de performance comme le bâtiment passif pourront également être proposés,

Fin de vie : optimiser la déconstruction en termes de transport et de filières de recyclage.

Aides aux études de conception

Aide maximale de 50 % de l'assiette éligible

Contacts :

- ADEME : nathalie.gonthiez@ademe.fr
- REGION : Julien Duvignacq – julien.duvignacq@laregion.fr - Tél. : 05 61 39 66 22

Aides aux travaux

Taux d'aide maximal de 40 % de l'assiette des dépenses éligibles.

Contact :

- REGION : Julien Duvignacq – julien.duvignacq@laregion.fr - Tél. : 05 61 39 66 22

Le site internet :

<https://www.laregion.fr/Appel-a-projets-Batiments-NoWatt-en-Occitanie-Pyrenees>

Prêt Ambre

L'offre de prêts « GPI-Ambre »

Nouvelle offre de prêts sur fonds d'épargne de la Caisse des Dépôts destinée au secteur public local et relative à la rénovation énergétique des bâtiments publics. Cette offre s'inscrit dans le cadre du Grand Plan d'Investissement (GPI).

Objectif

Financer les dépenses d'investissement concernant la rénovation énergétique de tout immeuble en patrimoine des collectivités

- Avec une ambition de gain énergétique > 30%
- La réalisation d'une étude de performance énergétique
- La mise en place de moyens de comptages ou de suivi des dépenses énergétiques

Type de montage éligible



Caractéristiques financières



Contact

Direction régionale Occitanie - Caisse des Dépôts 97, rue Riquet - BP 7209 - 31073 Toulouse cedex 7

Tel : 05 62 73 61 30

dr.occitanie@caissedesdepots.fr

Directeur territorial : Jean-marc.bou@caissedesdepots.fr

Le site internet : <https://www.prets.caissedesdepots.fr>



Financement Moyen et Long Terme

Prêt Agir pour l'Efficacité Energétique

Le Crédit Coopératif propose en partenariat avec la Banque Européenne d'investissement (BEI), une offre de financement unique en France pour vos projets de performance énergétique. Compte tenu de son adossement aux ressources de la BEI, ce financement bénéficie d'un taux d'intérêt bonifié.

Financez vos investissements d'économie d'énergies à des conditions financières privilégiées

LE +

Un taux très avantageux

Nous vous offrons des conditions financières avantageuses, à un taux réduit.

Une enveloppe de prêt à 75 millions d'euros supplémentaires

Pour financer vos projet en vous apportant les solutions les mieux adaptées à vos objectifs.

Un accompagnement sur mesure

En vous accompagnant dans votre projet par le financement de votre bilan énergétique.

• Caractéristiques générales :

- **Durée** : de 3 à 19 ans maximum
- **Montant** : de 40 000 € à 5 millions € maximum
- **Bénéficiaires** : PME au sens européen (PME, Associations, EPL), et ETI

• Objets de financements :

• Pour des bâtiments existants :

- > Enveloppe du bâtiment (son isolation) : Portes et fenêtres, et autres mesures connexes avec un impact sur la performance thermique.
- > Système intégré du bâtiment : Chauffage, eau chaude sanitaire, Systèmes de ventilation ou de refroidissement, Éclairage, Domotique, Raccordements et approvisionnement énergétiques.
- > Reconstruction ou réhabilitation d'un bâtiment aux normes BBC.

• Procédés industriels et installations de production :

- > Investissement seul ou combiné avec autres investissements, (sans hausse de la capacité de production de plus de 30 %).
- > Centrales de cogénération à haut rendement de chaleur et de production d'électricité.

• Réseau de chauffage ou de froid urbain

- > Réhabilitation ou extension des systèmes existants, énergie des déchets, cogénération à haut rendement ou de sources d'énergie renouvelables.

• Infrastructure existante d'éclairage public

EN SAVOIR +

Pour plus d'informations, contactez votre Chargé d'Affaires Crédit Coopératif.

Liste de nos Centres d'Affaires sur www.credit-cooperatif.coop

ANNEXES

Dossiers DETR – DSIL et Conseil Départemental

Modèle de lettre de demande (à réaliser sur papier entête de la collectivité)

<Civilité> <Fonction>
<Adresse 1>
<Adresse 2>
<Code postale> <Commune>

<Civilité> <Fonction>

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai l'intention d'engager des travaux de rénovation énergétique dans mon établissement de (*lieu*), dont l'activité principale est (*description*).

Les travaux que je souhaite confier consisteront dans les grandes lignes en (*description du projet*).

Vous trouverez ci-joint un dossier de demande de subvention pour la réalisation de ce projet.

Je sollicite auprès de votre organisme une aide d'un montant de (*montant*) pour m'accompagner dans ce projet au titre de (*préciser*) pour l'année (*aaaa*).

Veillez croire, <Civilité> <Fonction>, en l'assurance de ma considération distinguée.

A, le

Signature
Nom et qualité du signataire

Note explicative

1- IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Le demandeur :

- ✓ La collectivité :
- ✓ Adresse : Code postal : Commune :
- ✓ Tél : Courriel :
- ✓ N° SIRET : N° INSEE :
- ✓ Nom et qualité du représentant légal :
- ✓ Membre de la Communauté de Communes de :
- ✓ Arrondissement : Canton :
- ✓ Nombre d'habitants (population DGF 2014) :

2- IDENTIFICATION DU PROJET

Intitulé du projet :

- ✓ Localisation précise :
- ✓ Territoire concerné :
- ✓ Nom du référent administratif du dossier : Qualité :
- ✓ Tél : Courriel :

3- DESCRIPTION DU PROJET (Il s'agit de décrire le projet dans sa globalité)

- ✓ Intitulé de l'opération :
- ✓ Contexte :
- ✓ Objectifs :
- ✓ Nature de l'opération :
- ✓ Descriptif (Précis des travaux en quelques lignes) :

4- ECHEANCIER DE REALISATION DE L'OPERATION

Durée d'exécution du projet

- ✓ **Commencement d'exécution prévue le (jj/mm/aa)**
Il faut entendre par « commencement d'exécution » la date correspondant au premier acte juridique impliquant la demande de subvention (ex. : contrat de maîtrise d'œuvre, ordre de service...)
- ✓ **Fin d'exécution prévue le (jj/mm/aa)**
La fin d'exécution correspond au dernier paiement émis et décaissé (date de débit sur le compte du porteur de projet).

5- COUT TOTAL PREVISIONNEL DE L'OPERATION

- ✓ Montant prévisionnel (Hors Taxes) : ...
- ✓ Montant prévisionnel (Toutes Taxes Comprises) : ...

6- MONTANT DE LA SUBVENTION SOLLICITEE

Au titre de ...

- ✓ Montant :
- ✓ Taux :

A titre indicatif :

- Présentation générale du projet, objectifs poursuivis et principaux résultats attendus après la réalisation des travaux, population concernée par le projet,
- Dans le cas d'un investissement physique le programme et le calendrier prévisionnels détaillés des travaux, l'estimation de son coût de fonctionnement après mise en service ; s'il y a lieu, ses conditions particulières de réalisation et la justification de son caractère fonctionnel, s'il s'agit d'une tranche ou d'une phase, leur intégration dans le projet dans son ensemble avec indication du déroulement de celui-ci.

Modèle de délibération adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financements

OBJET : Travaux de rénovation dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique du bâtiment communal (préciser).

(Présentation générale du projet, objectifs poursuivis et principaux résultats attendus après la réalisation des travaux).

Le montant total prévisionnel de l'opération hors taxes s'élève à (préciser) soit (préciser) toutes taxes comprises.

Ce projet est susceptible de bénéficier de subventions de la part des partenaires institutionnels notamment : (du Conseil Régional, de l'État ...).

La commune propose le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL					
Ressources (Origine du financement)	Montant HT	Montant TTC	Taux	Obtention du financement	
				Date de la demande	Date de la décision
Etat - Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR)					
Etat - Soutien à l'investissement public local (FSIPL)					
Etat - autres					
Département					
Région					
Europe					
Autres					
TOTAL des subventions publiques					
Financement privé (assurance, don, leg, souscription, mécénat...)					
Autofinancement					
Emprunt					
TOTAL GENERAL					100,00%

Le projet devrait se réaliser selon le calendrier prévisionnel suivant :

- Dépôt des demandes d'autorisations administratives en (préciser)
- Commencement d'exécution prévue le : (jj/mm/aa)
- Fin d'exécution prévue le : (jj/mm/aa) à l'issue d'un chantier de (préciser) mois

Échéancier prévisionnel de réalisation de l'opération		
Année	Nature des travaux	Montant des dépenses du projet
Date prévisionnelle d'engagement juridique de l'opération : Signature des marchés de travaux, bons de commande ou devis		
2018		
2019		
.....		
Date prévisionnelle d'achèvement de l'opération :		

Après avoir ouï cet exposé, et après en avoir délibéré (xxx pour, xx contre, xx abstention), le Conseil Municipal :

- Approuve les travaux de rénovation sur le bâtiment de (préciser) dans le cadre de l'amélioration de la performance énergétique ;
- Accepte sans réserve le plan de financement prévisionnel ;
- Autorise Monsieur ou Madame le Maire à solliciter les subventions auprès des différents organismes.

Modèle d'attestation de non commencement d'exécution et d'engagement de non-commencement d'exécution avant déclaration ou réputation du caractère complet du dossier

Collectivité maître d'ouvrage : (Commune ou EPCI)
Désignation de l'opération :
Je soussigné(e),
(nom, prénom) (fonction)

CERTIFIE

Que l'opération ci-dessus désignée, qui fait l'objet d'une demande de subvention, au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2016, **n'a pas reçu de commencement d'exécution**, à ce jour, **au sens de l'article R2334-24-I du CGCT :**

- ni par la conclusion d'un marché,
- ni par la commande de travaux sur factures ou mémoires,
- ni par la réalisation de travaux en régie directe, sur ordre de service ou bon de commande ou début d'exécution des travaux ;

et m'engage à ne pas commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet, au sens de l'article R2334-23 du CGCT.

Fait à

Le

Signature et cachet

Dans le cas où l'opération débiterait avant que le dossier de demande de subvention ne soit reconnu ou réputé complet, je m'engage à en informer Monsieur le Préfet afin qu'il prenne acte que, de ce fait, je renonce à la subvention sollicitée conformément à l'article R.2334.24 du CGCT.

ATTENTION : Le commencement d'exécution est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération, soit la notification des marchés, la signature d'un bon de commande, la signature d'un devis, l'acceptation d'un devis par délibération.

Cette disposition ne concerne pas les dépenses afférentes aux frais d'études et de maîtrise d'œuvre.

Article R2334-24-1 du CGCT

I- « Aucune subvention ne peut être accordée si l'opération a connu un commencement d'exécution avant la date à laquelle le dossier est déclaré ou réputé complet. Le commencement d'exécution de l'opération est constitué par le premier acte juridique passé pour la réalisation de l'opération ou, dans le cas de travaux effectués en régie, par la constitution d'approvisionnements ou le début d'exécution des travaux. Les études ou l'acquisition de terrains, nécessaires à la réalisation de l'opération et réalisées préalablement, ne constituent pas un commencement d'exécution. Elles peuvent être prises en compte dans l'assiette de la subvention.

II- Par dérogation aux dispositions du I, le préfet peut notifier à la collectivité, par décision revêtue du visa du contrôleur budgétaire, que le commencement d'exécution de l'opération avant la date à laquelle le dossier est complet n'entraîne pas un rejet d'office de la demande de subvention.

III- Le demandeur informe le préfet du commencement d'exécution de l'opération »

Fiche de présentation de projet à la commission consultative d'élus au titre de la DETR

Nom du maître d'ouvrage :

Désignation du projet et lieu de réalisation :

Contenu du projet :

Création d'emplois attendus de la réalisation du projet

- Emplois directs :
- Emplois indirects :

Autorisation administrative : (Permis de construire)

Calendrier prévisionnel

- Date de commencement d'exécution :
- Date prévisionnelle d'achèvement des travaux :

Plan de financement prévisionnel

<i>Financeurs</i>	<i>Montant des subventions</i>	<i>Date de la décision</i>
État Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux		
État Soutien à l'investissement public local		
État Autres		
Département		
Région		
Europe		
Autres		
Montant total des aides		
Emprunt		
Autofinancement		
Montant total HT		

Grille d'éco-conditionnalité, au titre de la DETR, pour toute demande de subvention supérieure à 50 000 € concernant des projets de construction ou d'infrastructure hors voirie

C01 - Diminution des consommations d'énergie primaire		
Le projet génère t-il des déplacements ?	Oui	Non
Si le projet génère des déplacements humains, des dispositions sont-elles prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ? <i>Par exemple : organisation spécifique (covoiturage, plan de déplacement entreprises, etc.), audio/vidéo/visioconférence, modes doux (cheminements piétons, voies cyclables), transports en commun...</i>	Oui	Non
Si le projet génère des transports de marchandises, des dispositions sont-elles prises pour limiter les émissions de gaz à effet de serre ? <i>Par exemple : (mutualisation des livraisons, ferroutage, multi-modalité...)</i>	Oui	Non
Le projet implique t-il la création ou la rénovation d'un bâtiment ?	Oui	Non
Si le projet implique la création d'un ou d'une partie de bâtiment, prévoit-il des performances énergétiques supérieures à la réglementation thermique (-25%) ?	Oui	Non
Si le projet implique la rénovation d'un ou d'une partie de bâtiment, les dispositions prises permettent-elles d'améliorer la performance énergétique du bâtiment d'au moins deux classes par rapport à la performance initiale (classe A à I) ? (Isolation des toitures, des façades, etc.)	Oui	Non
C02 - Augmentation de la part des énergies renouvelables		
Le projet fait-il appel, de manière significative, à une source d'énergie renouvelable ?	Oui	Non
C03 - Préservation des habitats remarquables		
Le projet est-il situé dans un zonage identifié au regard de son intérêt écologique ?	Oui	Non
Si oui, le dossier mentionne-t-il l'objet du zonage, la liste et la localisation des espèces et habitats concernés ?	Oui	Non
Si oui, un avis circonstancié de l'impact du projet sur l'objet du zonage ainsi que chaque habitat ou espèce est-il présenté dans le dossier ?	Oui	Non
C04 - Préservation/conservation de la diversité biologique ordinaire- les milieux naturels		
Le projet porte-t-il atteinte (destruction, défrichage, arrachage, abattage important, labour, drainage...) à un milieu naturel (forêt, pelouse, prairie, haie, zone humide, cours d'eau...) ?	Oui	Non
Si oui, un avis circonstancié de l'impact du projet sur ces milieux naturels est-il présenté dans le dossier ?	Oui	Non

C05 - Préservation des paysages		
Le projet est-il situé en site classé, site inscrit ou Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager ?	Oui	Non
Si oui, un avis circonstancié de l'impact du projet sur le paysage est-il présenté dans le dossier ?	Oui	Non
C06 - Limitation des surfaces imperméabilisées		
Le projet implique t-il la réalisation d'un nouveau bâtiment et/ou d'un nouvel aménagement (création d'un bâtiment lié à un projet de recherche structurant, réalisation d'espaces d'exposition pour le public, opérations de constructions performantes et économes, réalisation de voiries, travaux de protection contre les risques, etc.) entraînant l'imperméabilisation de nouvelles surfaces ?	Oui	Non
Si oui :		
- les porteurs de projet ont-ils eu une réflexion en amont (études de plusieurs scénarii) concernant des solutions privilégiant la réutilisation de l'espace (utilisation de bâtiments existants plutôt que construction de nouveaux bâtiments sur de nouveaux terrains, réhabilitation de zones en friche, utilisation des routes existantes) plutôt que de nouvelles créations ?	Oui	Non
- des mesures appropriées visant à limiter l'artificialisation et l'érosion des sols sont-elle envisagées (conception du bâtiment – compacité, parking végétalisé...) ?	Oui	Non
C07 - Utilisation de matériaux recyclés ou renouvelables		
Le projet implique t-il la réalisation d'un nouveau bâtiment et/ou d'un nouvel aménagement ?	Oui	Non
Certaines parties de ce bâtiment ou de cet aménagement font-elles appel à des matériaux recyclés ou renouvelables (bois, éco-matériaux), par exemple pour les bâtiments, voies de transport, aires de jeux, camping, parking, remblais, talus, ... ?	Oui	Non
C08 - Diminution de la consommation d'eau		
Le projet prévoit-il la mise en place de dispositifs de suivi et de réduction de la consommation d'eau ("dispositifs hydro-économes" : mousseurs, douchettes, etc. ; récupération de eaux de pluie, recyclage, etc.) ?	Oui	Non
C09 - Diminution des rejets dans l'eau		
C09.1. Le projet prévoit-il l'utilisation de substances dangereuses prioritaires au sens de la directive 2000/60/CE ?	Oui	Non
C09.2. Le projet génère t-il des rejets dans l'eau (pesticides, ...) ?	Oui	Non
Si oui toutes les dispositions ont-elles été prises pour réduire les rejets à la source ?	Oui	Non
Si oui toutes les dispositions ont-elles été prises pour améliorer la qualité des rejets au-delà de la réglementation en vigueur ?	Oui	Non

C10 - Optimisation des flux de déchets		
C10.1. Le projet implique t-il la création d'un bâtiment ou la réalisation d'un aménagement ?	Oui	Non
Si oui, des dispositions sont-elles prises pour limiter puis organiser la gestion des déchets sur les chantiers (charte chantier à faible impact environnemental...) ?	Oui	Non
C10.2. La mise en œuvre du projet va-t-elle générer des déchets ?	Oui	Non
Si oui, préciser le type et la quantité prévue de déchets produits :		
Si oui, des dispositions sont-elles prises pour limiter la production de déchets à la source (informations à destination des usagers, ...), organiser la collecte (bacs, bennes,...) et s'assurer du traitement et/ou de la valorisation des déchets (identification des filières, traçabilité,...) ?	Oui	Non
C11 - Prévention des risques naturels		
Le projet est-il situé dans une zone présentant un risque naturel ?	Oui	Non
Si oui le dossier contient-il une note synthétique présentant les différents risques auxquels il est soumis ?	Oui	Non
Le projet prévoit-il les dispositions particulières existantes et celles prises en conséquence (respect des pprn,)	Oui	Non
En termes de prévision des risques (dispositif de surveillance)	Oui	Non
? En termes d'information préventive ?	Oui	Non
En termes de protection ?	Oui	Non
En termes de gestion des crises (organisation des secours, planification) ?	Oui	Non
C12 - Prévention des risques industriels et technologiques		
C12.1. Le projet est-il situé dans une zone présentant un risque industriel et/ou technologique ?	Oui	Non
Si oui le dossier contient-il une note synthétique présentant les différents risques auxquels il est soumis ?	Oui	Non
Le projet prévoit-il les dispositions particulières prises en conséquence (respect des pprn,)	Oui	Non
En terme de prévision des risques (dispositif de surveillance) ?	Oui	Non
En termes d'information préventive ?	Oui	Non
En termes de protection ?	Oui	Non
En termes de gestion des crises (organisation des secours, planification) ?	Oui	Non
C12.2. Le projet lui-même est-il de nature à présenter un risque industriel et/ou technologique ?	Oui	Non
Si oui le porteur de projet a-t-il d'ores et déjà prévu les modalités selon lesquelles il allait informer les riverains des risques encourus (effort de transparence) ?	Oui	Non
C13 - Cohérence du projet avec la stratégie de développement durable du territoire		
Le projet est-il situé sur un territoire où est formalisée une stratégie de développement durable (Agenda 21, ou Parc Naturel Régional) ou de gestion concertée (Contrat de Rivière) ?	Oui	Non
Si oui, le dossier mentionne-t-il l'existence de cette (ces) démarche(s) ainsi que ses (leurs) orientations ?	Oui	Non
Si oui, le projet démontre-t-il une cohérence avec cette (ces) démarche(s) ? (il contribue à la réalisation des objectifs, il fait appel à un partenariat avec d'autres acteurs du territoire, etc.)	Oui	Non

C14 - Engagement du porteur de projet dans une démarche d'amélioration continue au regard du développement durable ou de l'environnement		
Le porteur de projet est-il engagé ou prévoit-il de s'engager dans une démarche de limitation de son impact environnemental ? (Sensibilisation des employés, usagers, dispositions pour organiser le tri et la collecte des déchets, utilisation de matières premières générant moins de déchets, de produits moins toxiques, politique d'achat éco-responsable, démarche de management environnemental, ...)	Oui	Non
Cette démarche fait-elle l'objet d'une reconnaissance ? (Attribution de la norme ISO 14001, éco-conception, production labellisée...)	Oui	Non
C15 - Application des principes d'évaluation, long terme et précaution		
C15.1. Le dossier présente-t-il les modalités envisagées quant à la mise en place de l'évaluation du projet ?	Oui	Non
Cette évaluation envisage-t-elle les résultats et les impacts directs et indirects du projet à long terme (20 ans et 50 ans) ?	Oui	Non
C15.2. Si le projet implique la création d'un bâtiment neuf, ou la réalisation d'un aménagement : la fin de vie du bâtiment (destruction, démolition, ...) et la réversibilité de l'aménagement (retour à l'état initial) sont-elles d'ores et déjà prévues ?	Oui	Non
C15.3. Dans le cas d'un projet de recherche, les résultats et impacts attendus peuvent-ils être jugés satisfaisants au regard du principe de précaution ?	Oui	Non
C16 - Prise en compte du principe de participation		
C16.1. Les différentes parties prenantes du projet ont-elles été impliquées dans l'élaboration du projet ?	Oui	Non
Si oui, ont-elles été :		
- informées ?	Oui	Non
- consultées ?	Oui	Non
- concertées ?	Oui	Non
- associées à l'élaboration collective du projet ?	Oui	Non
C16.2. Est-il prévu d'impliquer les différentes parties prenantes du projet à la mise en œuvre du projet ?	Oui	Non
Si oui, les moyens mis en place semblent-ils suffisants (création d'un comité d'usagers) ?	Oui	Non
C16.3. Plus particulièrement, le maître d'ouvrage s'est-il donné les moyens de communiquer sur son projet (démarche et résultats) auprès des citoyens (habitants, riverains, grand public...) ?	Oui	Non
Si oui, les moyens mis en place semblent-ils suffisants ? (Panneaux d'affichage présentant le projet, publication, vulgarisation des résultats de travaux de recherche, débat public, portes ouvertes, organisation de forums...)	Oui	Non

ANNEXES
Dossier Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée
Bâtiments du secteur tertiaire existants

FICHE D'IDENTIFICATION

I) Identification du demandeur :

- Nom :
- Adresse du siège social :
.....
.....Code Postal :

--	--	--	--	--	--
- Commune:
- Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
- Email :@.....
- Numéro SIRET (14 chiffres) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
- Régime TVA : Assujetti Non assujetti partiellement assujetti taux de ... %

II) Identification du responsable légal et de la personne chargée du dossier :

➤ Représentant légal

- Fonction :
- Nom : Prénom :
- Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
- Email :@.....

➤ Personne chargée du dossier au sein de la structure si différente

- Fonction :
- Nom : Prénom :
- Téléphone :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
- Email :@.....

III Financements publics sur les trois dernières années

Année en cours (n)

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) le cas échéant Ex : de minimis

Année n-1

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) le cas échéant Ex : de minimis

Année n-2

Financier(s)	Montant(s) Attribué(s)	Montant(s) versé(s)	Régime(s) d'aide(s) le cas échéant Ex : de minimis

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

A2

Je soussigné(e), en qualité de signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Région destinée à la réalisation de l'opération intitulée « ».

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : €,

Pour un coût total de l'opération de € HT/TTC

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel du programme d'actions ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement ou budget prévisionnel s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures pro-forma...
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération ou du programme d'actions,
- Informer le service instructeur en cas de modification du programme d'actions, de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc...
- Informer la Région de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique),
- Respecter les règles de commande publique, pour les organismes soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015,
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération,
- Dûment justifier les dépenses en cas d'attribution du financement,
- Faire état de la participation de la Région en cas d'attribution du financement,
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec le programme d'actions ou l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à, le

Cachet et signature du demandeur (représentant légal ou délégué)

Fonction du signataire :

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1- OBJET

Intitulé de l'opération :

Localisation :

① Lieu(x) où se déroule l'opération ou le programme d'actions : zone géographique d'impact, d'influence locale, départementale, régionale, bassin d'emploi, quartier... Le cas échéant espace géographique bénéficiant de l'opération

2- DESCRIPTION DE L'OPERATION

Description détaillée :

① Contexte, présentation générale de la structure, de l'opération et le cas échéant complémentarité avec d'autres projets connus sur le même territoire, inscription de l'opération dans le cadre d'un projet plus global ou dans le cadre d'un appel à projets

Objectifs recherchés et livrables attendus de l'opération :

① Nature des livrables de l'opération et dates prévisionnelles de livraison le cas échéant

Principales actions présentées :

Précisions sur le montage de l'opération :

① Précisez le cas échéant les spécificités du montage : opération menée avec plusieurs partenaires (précisez qui supporte les dépenses), montage administratif et financier (opérations collaboratives, crédit-bail, bail emphytéotique...)

3- CALENDRIER

Date de début et fin de l'opération :

du |_|_| / |_|_| / |_|_| au |_|_| / |_|_| / |_|_|

① Précisez les dates de déroulement de l'évènement, du programme... Exemple : Festival du 4 au 6 juin 2017

Date de début et fin d'acquittement des

dépenses : du |_|_| / |_|_| / |_|_| au |_|_| /

|_|_| / |_|_|

Déroulé de l'opération :

① Précisez le déroulé de l'opération (déroulé des étapes à mettre en œuvre pour réaliser l'opération) et la cohérence entre le calendrier et la période prévisionnelle d'exécution de cette opération.

Autorisations administratives requises : oui non

① Exemple d'autorisations : permis de construire, déclaration d'intérêt général, autorisation loi littoral...

Autorisations obtenues et date d'obtention	Autorisations restant à obtenir et dates prévisionnelles d'obtention

4- MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DEMANDEUR

① Ces moyens permettent d'apprécier la capacité à coordonner, piloter, suivre et mener à bien l'opération dans les délais prévus.

Moyens utilisés pour les besoins de l'opération (moyens humains, matériels, immatériels...) :

5- BUDGET PREVISIONNEL

Coût total prévisionnel de l'opération : € HT TTC

Opération donnant lieu à récupération de TVA : oui non

Commentaires sur récupération de TVA (FCVA, non assujettissement, précisions en cas d'assujettissement partiel...)

Total des aides publiques sollicitées : €

dont Région : €

Autofinancement :

PLAN DE FINANCEMENT

Les dépenses éligibles devront :

- *être liées à la mise en œuvre de l'opération et nécessaires à sa réalisation : ne seront notamment pas considérés comme éligibles les impôts dont le lien avec l'opération ne peut être justifié, les amendes, les pénalités financières, les frais de contentieux, les dettes (y compris les intérêts des emprunts), les accords amiables et intérêts moratoires, les frais bancaires et assimilés.*
- *être postérieures à la date de réception du dossier de demande de financement*
- *donner lieu à un décaissement réel : ne seront notamment pas considérées comme éligibles les retenues de garantie non acquittées, les contributions volontaires.*

Cf. modèle page suivante

MODELE PLAN DE FINANCEMENT

Les charges sont présentées (enlever la mention inutile) : HT TTC

Si l'organisme est assujéti à la TVA pour l'opération, les dépenses doivent être présentées en HT.

A LIRE ATTENTIVEMENT :

La colonne relative à la détermination des dépenses éligibles ne doit pas être complétée par le demandeur. Elle sera complétée par le service instructeur.

Le total doit être équilibré entre les charges et les produits.

CHARGES			
	Description	Montant des charges	Dépenses éligibles
60	Acquisitions foncières et immobilières		
61	Travaux		
62	Matériel / Equipement		
63	Etudes		
	Autres dépenses		
TOTAL CHARGES			

PRODUITS		Subvention obtenue oui/non
Origine	Financement total	
Subvention Région		
Autres subventions publiques		
Etat		
Europe		
Département		
Communes et interco		
Autres organismes publics		
Financements externes		
Autres produits		
Autofinancement		
Recettes générées		
Autres autofinancements		
TOTAL PRODUITS		

Fait à _____ Le _____

Cachet et signature

ATTESTATION**DE NON COMMENCEMENT DE L'OPERATION**

Je soussigné(e) (1) représentant légal
de (2)..... atteste sur l'honneur que l'opération
«.....
..... » n'a pas connu de début d'exécution à ce jour.

Fait à le

Signature,

(1) Nom et qualité

(2) Nom structure

ANNEXES

Dossier Région Occitanie /Pyrénées-Méditerranée
Logements communaux locatifs à vocation sociale



DESCRIPTIF DE L'OPERATION

1- IDENTIFICATION DE L'OPERATION

Référent technique du projet :

	Référent technique
Nom prénom :	
Fonction :	
Tél :	
Mail :	

2- OBJET

Intitulé de l'opération :

Localisation :

① Lieu (commune, adresse – références cadastrales)

3- DESCRIPTION DE L'OPERATION

Description détaillée :

① Descriptif détaillé de l'opération (contexte local, présentation du projet, descriptif des travaux prévus pour la rénovation énergétique du (des) logement(s)...)

A compléter obligatoirement

Détails Opération :

Nombre de logements :

Typologie des logements :

Surface habitable par logement :

Zonage Communes :

- Zone « 1 2 3 » :
- Zone « A, B1, B2, C » :

Loyer(s) pratiqué(s) par logement (en €/m² Surface Utile/mois, HT)

-
-
-

Bonifications sollicitées :

1) **Logement social conventionné** : oui non

Si oui, financement(s) associé(s) - PLAI, PLUS, PLS, PALULOS, PAM ou équivalent :

Année Décision Financement Etat (agrément) :

2) **Valorisation patrimoniale** : oui non

3) **Accessibilité** : oui non

Si oui, nombre de logements(s) concerné(s) :

4- CALENDRIER

Le projet a-t-il démarré? oui non

Si oui, précisez quand :

Date de début des travaux et fin de l'opération :

du |_|_| / |_|_| / |_|_| au |_|_| / |_|_| / |_|_|

Date de début et fin d'acquittement des dépenses :

du |_|_| / |_|_| / |_|_| au |_|_| / |_|_| / |_|_|

Autorisations administratives requises : oui non

📌 Exemple d'autorisations : permis de construire, déclaration d'intérêt général, autorisation Loi sur l'eau...

Si oui, précisez les autorisations obtenues et les dates d'obtention

Si oui, précisez les autorisations restant à obtenir et les dates prévisionnelles d'obtention

Fait à, le

Signature (+ cachet de la collectivité)

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

A2

EMPLOIS	Montant € HT	RESSOURCES	Montant € HT	%
<p><u>Travaux</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Rénovation - Patrimoine - Accessibilité - Autres <p><u>Honoraires</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Maîtrise d'œuvre - Contrôle Technique ... 		<p><u>Subventions d'investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conseil Régional ➤ État <ul style="list-style-type: none"> • DETR • TPCV • FNADT • FSIPL • Autre (préciser) ➤ Conseil Départemental ➤ EPCI (Cté de Communes) ➤ Commune ➤ Europe ➤ Autres (préciser) ➤ Emprunts 		
Total HT		Total HT		

Fait à , le

Signature (+ cachet de la collectivité)



ATTESTATION SUR LE RESPECT DES PLAFONDS DE MONTANTS DE LOYERS

A ADAPTER EN FONCTION DU NOMBRE DE LOGEMENT(S)

Je soussigné(e) _____, Représentant de la commune de _____ atteste que le montant du (des) loyer(s) du (des) logement(s) situé(s) _____ et objet de la demande de financement auprès de la Région Occitanie, ne dépassera pas le plafond de loyer maximal à caractère social (PLS), à savoir :

- Logement 1 : € mensuel hors charges, soit€ HT/m² Surface Utile/mois
- Logement 2 : € mensuel hors charges, soit€ HT/m² Surface Utile/mois
- Logement 3 : € mensuel hors charges, soit€ HT/m² Surface Utile/mois

Fait à, le

Signature (+ cachet de la collectivité)

Pour information : <http://www.cohesion-territoires.gouv.fr/prest-locatif-social>

Remarque : Au moment du solde de la subvention, il sera demandé copie du 1er bail de location de chaque logement concerné par la demande de subvention



ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e), en qualité de signataire et représentant légal (ou signataire avec délégation du représentant légal), sollicite une aide de la Région destinée à la réalisation de l'opération intitulée « ».

Rappel du montant de l'aide régionale sollicitée : €,

Pour un coût total de l'opération de € HT/TTC.

J'atteste sur l'honneur :

- L'exactitude des renseignements de la demande de financement et du budget prévisionnel ou plan de financement de l'opération,
- Que les dépenses mentionnées dans le plan de financement s'appuient sur des résultats de consultations d'entreprises, ou si le projet ne donne pas lieu à un marché public, sur des devis, factures proforma...
- La régularité de la situation fiscale et sociale,
- Ne pas avoir sollicité d'autres ressources publiques et privées que celles présentées dans le présent dossier,
- Ne pas faire l'objet d'une procédure collective (ex : redressement, liquidation...) liée à des difficultés économiques, et ne pas être considéré comme une entreprise en difficulté au regard de la réglementation européenne des aides d'Etat,

Je m'engage à respecter les obligations suivantes :

- Fournir toute pièce complémentaire jugée utile pour instruire la demande et suivre la réalisation de l'opération,
- Informer le service instructeur en cas de modification de l'opération ou de son déroulement (ex : période d'exécution, localisation de l'opération, engagements financier, données techniques...) y compris en cas de changement de ma situation (fiscale, sociale...), de ma raison sociale, etc.
- Informer la Région de tout changement dans ma situation juridique, notamment toute modification des statuts, dissolution, fusion, toute procédure collective en cours et plus généralement de toute modification importante susceptible d'affecter le fonctionnement de la personne morale (ou physique).
- Respecter les règles de commande publique, pour les organismes soumis à l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015
- Tenir une comptabilité pour tracer les mouvements comptables de l'opération
- Dûment justifier les dépenses en cas d'octroi du financement
- Faire état de la participation de la Région en cas d'attribution du financement
- Me soumettre à tout contrôle technique, administratif, comptable et financier, et communiquer toutes pièces et informations en lien avec l'opération.

Le non-respect de ces obligations est susceptible de conduire à un non-versement ou un reversement partiel ou total du financement régional.

Fait à, le

Cachet et signature du demandeur

Fonction du signataire :



FICHE D'IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

	Coordonnées	Adresse de correspondance <i>si différente</i>
Adresse		
Code postal		
Commune/pays		
Contact	<i>(Représentant légal pour les pers. morales)</i>	
Civilité	<input type="checkbox"/> Madame - <input type="checkbox"/> Monsieur	
Nom prénom		
Fonction		
Tél		
Mail		

Personne morale de droit public

Organisme public

Nature/ statut juridique :

Nom de la structure :

Sigle de la structure :

Raison sociale (le cas échéant) :

Numéro SIRET :

Code APE (NAF) :

Régime TVA : Assujetti Non assujetti Partiellement assujetti au taux de ____ %

Date de début de l'exercice comptable : 1er janvier Autre :

Effectifs : agents représentant ETP

Commissaire aux comptes : oui non

Union, fédération, réseau auquel est affiliée la collectivité :



*Syndicat
d'Énergies
de l'Aveyron*

ZAC de Bourran
12 rue de Bruxelles
BP 3216
12032 RODEZ Cedex 9

05 65 73 31 60
sieda@sieda.net
www.sieda.fr